(resserrement des politiques fiscale et monétaire) et de mesures moins orthodoxes (contrôles des prix, des salaires et des taux de change). Pierre d'assise de la politique économique du Mexique ces quatre dernières années, ce programme a permis de réduire radicalement l'inflation, qui est passée d'un taux annuel de 159,2 p. 100 en 1987, à 51,7 p. 100 en 1988, puis à 19,7 p. 100 en 1989. L'inflation a remonté à 29,9 p. 100 en 1990, mais a été ramenée à 18,8 p. 100 en 1991, et le gouvernement vise un taux de 9,7 p. 100 en 1992, bien qu'un taux de 12 p. 100 soit plus réaliste. En plus de consolider les progrès réalisés au chapitre de la stabilisation des prix, la politique macroéconomique du Mexique vise, à court terme, à poursuivre la récupération économique graduelle, principalement en créant les conditions nécessaires pour encourager les investissements intérieurs et étrangers et en stimulant la demande locale.

Après la récession de 1986, le produit intérieur brut (PIB) mexicain a connu des augmentations modestes de 1,7 p. 100 en 1987 et de 1,3 p. 100 en 1988. La recrudescence de l'activité économique intérieure s'est poursuivie pour une troisième année consécutive en 1989 avec un taux de croissance de 3,1 p. 100 et de 3,9 p. 100 en 1990, pour atteindre 234 milliards de dollars¹. Le Mexique a une population de 81,1 millions d'habitants et son PIB par habitant était estimé à 2 874 \$ en 1990. En outre, la production dans le secteur de la fabrication a connu une augmentation de 5,2 p. 100 en 1990 en valeur absolue, les investissements privés et les dépenses des consommateurs ont crû de 13,6 p. 100 et 5,2 p. 100 respectivement, et les investissements publics ont augmenté de 12,8 p. 100. On s'attend à ce que la hausse annuelle moyenne du PIB varie entre 2,5 et 3 p. 100 de 1991 à 1994. Pour 1991 et 1992, on prévoit une hausse annuelle de 4 p. 100 du PIB.

Afin de donner un nouvel élan à l'économie et de la rendre plus ouverte, le gouvernement mexicain a entrepris une série de modifications structurelles, parmi lesquelles l'adhésion, le 24 août 1986, à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Cela a entraîné une libéralisation généralisée de l'activité commerciale, notamment au moyen de l'élimination des licences d'importation, qui ne sont plus exigées que pour 198 des 11 812 numéros tarifaires du nouveau Système harmonisé, adopté en 1988, de l'abrogation des prix officiels d'importation et de la taxe de 5 p. 100 au chapitre de l'expansion des exportations, ainsi que de la réduction des droits d'importation maximums, qui sont passés de 100 p. 100 en 1982 à 20 p. 100 en janvier 1988. La moyenne pondérée du taux tarifaire atteint maintenant 10,4 p. 100. Ces mesures de libéralisation ont été étendues aux secteurs de l'automobile et de l'informatique, par l'élimination des licences d'importation, pour permettre l'entrée en franchise des produits dans ces industries. Par ailleurs, la ratification éventuelle de l'Accord nordaméricain de libre-échange favorisera davantage les échanges commerciaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

¹ Toutes les sommes sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire (pesos mexicains, dollars canadiens, etc.).